

Direction Juridique

ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS DE MATERIEL  
INCENDIE ET SERVICES  
DOMAINE DE LA METAIRIE DUBRAUD  
33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

Clermont-Ferrand, le 23 juillet 2013

Affaire suivie par Iliana Brunel  
Service des Marchés  
Tél. : 04.73.42.71.26  
E mail : [iliana.brunel@cg63.fr](mailto:iliana.brunel@cg63.fr)

**Objet : demande d'abandon de la certification APSAD**

*Lettre recommandée avec AR*

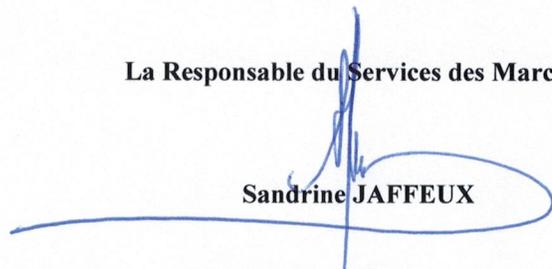
Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier sollicitant une intervention de Monsieur le Président du Conseil général auprès du SDIS afin qu'ils abandonnent toutes références à la certification de service APSAD dans les pièces de consultation des marchés du Conseil général relatifs à la "pose et maintenance des extincteurs" et acceptent la chartre Admis Services comme équivalence.

Je vous informe après vérification, qu'aucune pièce de la consultation ne fait référence à une obligation de certification APSAD, les sociétés qu'elles soient ou non adhérentes à l'association ADMIS SERVICES peuvent soumissionner.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable des Services des Marchés,



Sandrine JAFFEUX